

NORME INTERNATIONALE

ISO 13687-1

Première édition
2017-07

Tourisme et services connexes — Ports de plaisance —

Partie 1: Exigences minimales pour les ports de niveau de service basique

Tourism and related services — Yacht harbours —

Part 1: Minimum requirements for basic service level harbours

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 13687-1:2017(F)

© ISO 2017

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences générales	3
4.1 Exigences légales et autres exigences	3
4.2 Bureau d'accueil ou capitainerie	3
4.3 Personnel	3
4.4 Administration	3
4.5 Assurance	3
5 Exigences environnementales	4
5.1 Maîtrise des déchets	4
5.2 Rejet d'huiles et d'hydrocarbures	4
5.3 Eaux noires, eaux de fond de cale	4
5.4 Code de bonne conduite environnementale	4
6 Exigences relatives à la sécurité	4
6.1 Kit de premiers soins	4
6.2 Lutte contre l'incendie	4
6.3 Matériel de secours	4
6.4 Éclairage	5
6.5 Plan de mesures d'urgence	5
7 Signalisation	5
7.1 Généralités	5
7.2 Symboles graphiques	5
7.3 Point d'information	6
7.4 Entrées	7
8 Services	7
8.1 Eau douce	7
8.2 Toilettes	7
8.3 Douches	7
8.4 Électricité	7
8.5 Activités et attractions	7
9 Maintenance et nettoyage	7
9.1 Généralités	7
9.2 Programme de maintenance et de nettoyage	8
9.3 Essais et inspections	8
Annexe A (informative) Bonnes pratiques administratives	9
Annexe B (informative) Eau potable	10
Annexe C (normative) Activités et attractions	11
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

Cette première édition de l'ISO 13687-1, conjointement avec l'ISO 13687-2 et l'ISO 13687-3, annule et remplace l'ISO 13687:2014, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 13687 peut être consultée sur le site Web de l'ISO.

Introduction

Les ports de plaisance ont une influence sociale, commerciale et environnementale mesurable et de plus en plus importante. Tout cela a été pris en compte et motive l'élaboration du présent document, en raison de la nature itinérante des embarcations et de la communauté du tourisme de plaisance.

Tout en reconnaissant que chaque port de plaisance est unique, la série de normes ISO 13687 a pour but d'établir des exigences minimales adaptées à l'ensemble des ports de plaisance. Une attention particulière a été portée à la sécurité des utilisateurs et à la protection de l'environnement.

L'ISO 13687 se compose des trois parties suivantes:

- l'ISO 13687-1, qui fournit les exigences minimales pour les ports de niveau de service basique;
- l'ISO 13687-2, qui fournit les exigences minimales pour les ports de niveau de service intermédiaire;
- l'ISO 13687-3, qui fournit les exigences minimales pour les ports de niveau de service élevé.

L'objectif de la série ISO 13687 est de mettre à disposition des exploitants de ports de plaisance un outil pratique pour:

- préserver la santé et promouvoir la sécurité et le respect de l'environnement;
- favoriser le développement des ports de plaisance ainsi que des espaces et des secteurs proches par le partage de pratiques communes;
- fournir aux plaisanciers des informations et des services harmonisés dans l'ensemble des ports de plaisance et leur proposer un large choix d'offres quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Tourisme et services connexes — Ports de plaisance —

Partie 1:

Exigences minimales pour les ports de niveau de service basique

1 Domaine d'application

Le présent document établit des exigences minimales pour les ports de commerce et de plaisance accueillant des embarcations de plaisance, dans le but de définir le niveau de service basique pour la prestation de services pour les plaisanciers, pour tous les types d'activités nautiques de loisirs, à l'exclusion de la normalisation des activités sportives.

Le domaine d'application ne couvre pas les spécificités des chantiers navals, des ports à sec sur racks empilés, des zones de mise en cale sèche, des ports à sec, des stations-service et des plages avoisinantes.

Le présent document ne couvre pas les risques dans le cas de conditions météorologiques anormales au-dessus d'un vent de force 9 sur l'échelle de Beaufort et de conditions de navigation extrêmes ou de vagues déferlantes.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

eaux de fond de cale

eau qui s'accumule et qui stagne à l'endroit le plus profond d'une *embarcation* (3.3)

Note 1 à l'article: Les eaux de fond de cale peuvent contenir de l'huile, des détergents, des solvants, des produits chimiques et d'autres contaminants.

3.2

eaux noires

eaux usées (3.13) provenant des W.C., à l'exclusion des *eaux grises* (3.5)

3.3

embarcation

bateau de n'importe quelle longueur utilisé à des fins récréatives, sportives, commerciales ou autres